

LA LETTRE DE YANNICK HOPPE VOTRE MAIRE

LE BOURGET



D É C E M B R E 2 0 1 7

Consultation sur les rythmes scolaires

**SEMAINE
DE 4 JOURS**

OU

**MAINTIEN
DES TAP**

**CHOISSISSONS
ENSEMBLE**

Chère Bourgetine, Cher Bourgetin,

Depuis le mois de juin 2017, un décret permet aux communes qui le souhaitent de revenir à la semaine de 4 jours au sein des écoles, et donc de supprimer les Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP).

Instaurés lors de la rentrée 2014, la Municipalité avait alors pris le temps, l'année précédant leur mise en place, de consulter les familles et les acteurs du monde éducatif. Notre but était simple : face à une réforme imposée par l'état aux communes, mais qui bouleversait directement la vie et l'organisation des Bourgetins, la Municipalité avait fait le choix de mettre l'intérêt des enfants et des familles au cœur de son action.

Aujourd'hui, nous avons le choix. Nous avons la possibilité de choisir entre revenir à la semaine de 4 jours ou de maintenir le dispositif des TAP au sein des écoles.

Ce choix, la Ville aurait pu le faire dès la rentrée de septembre 2017, sans concerter. Cependant, nous avons souhaité conserver l'esprit de dialogue qui est le nôtre sur ce sujet.

C'est pourquoi les TAP ont d'abord été maintenus sur l'année scolaire 2017-2018. Soucieux de préserver l'intérêt des familles et le bien-être des petits Bourgetins, nous avons décidé, avec Marie-Thérèse Gitenay, Adjointe déléguée à l'Education, de prendre à nouveau le temps de la consultation et ainsi permettre à chacun de s'organiser sereinement.

C'est la raison pour laquelle je m'adresse à vous aujourd'hui. J'ai voulu que cette consultation soit le plus large possible. Afin que chaque parent et chaque enseignant puisse exprimer son point de vue sur cette question qui nous impacte tous. Pour prendre part à cet échange, deux options vous sont proposées : vous pouvez répondre au questionnaire en ligne, sur le site www.le-bourget.fr, ou remplir le document joint et le déposer dans une urne prévue à cet effet dans votre école.

A l'issue de cette concertation, si la Ville fait le choix d'un retour à la semaine scolaire sur 4 jours, il n'y aurait plus école le mercredi matin. Un accueil en centre de loisirs serait établi, selon les modalités habituelles, afin d'accueillir les enfants qui y seront inscrits entre 7h et 19h.

Conscient des enjeux, je sais également pouvoir compter sur la participation de chacune et chacun d'entre vous, dans un esprit de responsabilité et sans perdre de vue l'essentiel : l'intérêt des petits Bourgetins.

Bien cordialement,



Yannick Hoppe

Rythmes scolaires : comment participer ?

REMP LISSEZ ET DÉPOSEZ LE QUESTIONNAIRE CI-JOINT :

- Soit dans l'urne prévue à cet effet dans votre école
- Soit auprès du service Enfance de la Mairie.

OU

RÉPONDEZ AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE SUR LE SITE
www.le-bourget.fr

Avant le vendredi 22 décembre 2017

J'ai voulu que cette consultation soit le plus large possible. Afin que chaque parent et chaque enseignant puisse exprimer son point de vue sur cette question qui nous impacte tous.